



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports

Question écrite n° 4320

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur une proposition qui concerne la politique du vélo de la France. Le Club des villes et territoires cyclables propose que la France se dote, à l'instar de ses voisins européens, d'une politique nationale en faveur du vélo afin de favoriser le report de déplacement de la voiture solo vers le vélo pour le déplacement domicile - travail et au-delà, pour tout motif de déplacement. Il lui demande en particulier sa position sur un programme national « Au travail à vélo », sur le modèle existant en Grande-Bretagne.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur du vélo en installant, le 3 juin dernier, sous l'autorité du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche un comité de pilotage interministériel, appelé à définir les objectifs et les mesures à prendre pour développer les « mobilités actives », et tout particulièrement la marche et le vélo. Ce comité de pilotage qui doit proposer un plan d'action vélo avant la fin de l'année 2013, a confié à plusieurs sous-groupes de travail le soin d'étudier les mesures permettant de développer ces modes de déplacements alternatifs aux véhicules motorisés, dont les avantages en termes d'environnement, de santé, d'économie et de vie sociale sont évidents. Parmi les mesures envisagées, le programme « cycle to work » existant en Grande-Bretagne a fait l'objet d'une première évaluation parmi d'autres mesures possibles d'encouragement de la pratique du vélo pour les déplacements domicile travail. Le système anglais consiste à permettre aux entreprises volontaires de pré-financer l'achat d'un vélo pour leurs employés en s'appuyant sur des sociétés de services assurant le lien entre les professionnels de la vente du vélo et les entreprises. Les employés choisissent un vélo dans un magasin partenaire, l'entreprise le paye, et les employés l'acquièrent en 12 mensualités déduites de leurs salaires, à un prix concurrentiel dans la mesure où les frais d'achat correspondants sont exonérés d'impôts et de cotisations sociales. Ce système qui apparaît susceptible d'entraîner un effet d'aubaine dans la mesure où rien n'impose à l'employé de se servir du vélo ainsi acquis pour ses déplacements quotidiens n'a pas été retenu, à ce stade, dans les orientations du plan national d'actions en faveur des modes actifs en préparation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4320

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4994

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 529